

Pour argumenter sur la CORRUPTIBILITÉ COMPARÉE entre les élus et les tirés au sort, pensez à comparer les CONTRÔLES respectifs des représentants :

- Comment sont contrôlés les représentants élus (puisqu'on est censés les contrôler au moment de leur désignation, et donc leur faire confiance ensuite) ?
- Comment sont contrôlés les représentants tirés au sort (puisqu'on est censés ne PAS les contrôler au moment de leur désignation, et donc NE PAS leur faire confiance ensuite) ?

Et là, vous allez faire voir (et démontrer) l'évidence que le tirage au sort, avec ses nombreux contrôles, permanents et rigoureux, certes ne sera pas parfait (personne ne dit cela, personne), mais sera beaucoup mieux (pour les 99 %, au moins) que l'élection (de maîtres, surtout constituants donc hors contrôle) :

(Merci Benoît, pour ce petit extrait, certainement plus viral que [la grande originale.](#))

Faites passer.

---

---